

COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du 13 décembre 2022 Message concernant un crédit d'engagement au budget d'investissement

* * *

Etudes pour la valorisation des bâtiments communaux

Projet

Aux vues de la pression sur les économies d'énergie, de la vétusté des productions de chaleur dans les bâtiments communaux et du devoir d'exemplarité des communes, la Commune de La Verrerie a décidé de valoriser son parc immobilier. A cet effet, des offres ont été demandées à deux bureaux d'architecte et deux bureaux de thermicien.

La première étape est d'établir un diagnostic de chaque bâtiment, de leur consommation d'énergie, et de déterminer l'état de chaque bâtiment ainsi que de leur degré de vétusté, définir les priorités d'intervention.

Ces éléments récoltés permettront d'établir un rapport final de planification des travaux.

Travail sur 5 bâtiments :

- Café Croix Fédérale
- Ecole des garçons Le Crêt
- Ecole enfantine Grattavache
- Bureau communal Progens
- Ancienne cure Progens

Mandat Architecte :

position 1 : récolte des données :

- visions locales
- dossiers photos
- développer une fiche technique par bâtiment

position 2 : analyse de faisabilité en collaboration avec le thermicien :

- modification des productions de chaleur
- production d'énergie renouvelable
- reprise de l'enveloppe des bâtiments
- rénovation et transformations intérieures
- proposition de variantes d'amélioration/transformation des bâtiments

Mandat Thermicien :

position 1 : CECB-PLUS

- visions locales
- relever les bâtiments
- établissement du dossier et rapport

position 2 : optimisation et visions à terme

- comparaison technico-économique des productions de chaleur
- étude pour les installations solaires
- scénarios pour l'assainissement de l'enveloppe thermique
- choix et optimisation des variantes d'assainissement
- séance avec le MO et Architecte

Conséquences financières

Sur la base des premières offres obtenues, les montants suivants sont budgétés :

- Pour le mandat d'architecte : fr. 30'000.-
- Pour le mandat de thermicien : fr. 32'000.-

Un montant de fr. 4000.- est ajouté pour les divers et imprévus. L'investissement total s'élève par conséquent à fr. 66'000.-.

Dans le cadre du mandat du thermicien, une subvention cantonale d'environ fr. 6000.- est attendue pour la réalisation des certificats CECB.

La mise en œuvre des recommandations fera l'objet de projet d'investissements séparés pour chaque bâtiment.

Financement

L'investissement sera financé par les liquidités disponibles en banque.

Progens, le 28 novembre 2022